



★ CAP SUR UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET INNOVANTE !

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais intervient aux côtés des Communautés de Communes pour développer l'activité sur le territoire. Suivant les sujets, il se positionne comme échelle d'impulsion, de coordination ou de facilitation.

Le Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)

Le SOL porte la coordination du Schéma d'Accueil des Entreprises, démarche engagée en 2022, en co-pilotage avec les communautés de communes, avec les objectifs suivants :

- ▶ **Elaborer un Atlas des Zones d'Activités Economiques (ZAE), permettant notamment d'identifier les potentiels d'optimisation existants dans les zones du territoire.**
Cet atlas constitue un outil, à disposition des communautés de communes, à faire vivre.
- ▶ **Nourrir la révision du SCoT pour calibrer les objectifs en matière de développement foncier économique**
Le SCoT, approuvé le 13 janvier 2026, intègre la programmation économique à 20 ans, telle qu'elle a été actée dans le cadre de cette démarche.
- ▶ **Élaborer un schéma de développement foncier économique sur les 4 communautés de communes (feuille de route et boîte à outils des actions à mener)**

Cette démarche s'est conclue sur la validation, en comité de pilotage le 13 février 2024, d'un plan d'actions partagé entre SOL et communautés de communes, qu'il convient de mettre en œuvre, notamment sur le volet « développer la coopération économique à l'échelle de l'Ouest Lyonnais » concernant le SOL.

Scénario de développement économique retenu : chiffres clés

16 à 20 000 emplois supplémentaires à l'horizon du SCoT

+1,5 % de croissance d'emplois

50% d'emplois à accueillir dans les ZAE, 50% dans le diffus

100 ha de création/extension de ZAE existantes

40 ha d'optimisation des ZAE existantes

Des densités de 40 à 100 emplois par ha visés

Positionnement économique

L'Ouest lyonnais se positionne comme un territoire productif, tout en favorisant le développement d'autres types d'activités, notamment en support à l'industrie. Au regard des besoins importants exprimés par les entreprises implantées sur le territoire, le développement des activités endogènes est priorisé.

Plan d'actions à mettre en oeuvre

Orientation stratégique n°1 - **Répondre aux besoins de développement économique dans un contexte de raréfaction du foncier économique**

Action 1.1 : Mettre en place un (des) observatoire(s) du foncier économique

Action 1.2 : Maitriser la consommation foncière à vocation économique

Action 1.3 : S'engager dans une démarche pro active de remobilisation du foncier privé en zone d'activité économique

Action 1.4 : Maitriser dans le temps le foncier économique stratégique

Orientation stratégique n°2 - **Optimiser les zones d'activités, existantes et projetées, en lien avec le projet économique du territoire**

Action 2.1 : Définir les localisations préférentielles des activités, en fonction de leur typologie

Action 2.2 : Travailler à des règlements d'urbanisme favorable à la densification des ZAE existantes et projetées

Action 2.3 : Promouvoir de nouveaux modes opératoires en ZAE

Action 2.4 : Améliorer la qualité des zones d'activités existantes

Orientation stratégique n°3 - **Développer la coopération économique à l'échelle de l'Ouest Lyonnais**

Action 3.1 : Animer un comité de suivi du développement économique à l'échelle SOL

Action 3.2 : Promouvoir un développement économique équilibré et solidaire entre les EPCI de l'Ouest Lyonnais

L'Économie Circulaire

Dans un monde en quête de durabilité, l'économie circulaire s'impose comme un modèle de développement essentiel pour répondre aux défis environnementaux et économiques. Le SOL et ses 4 Communautés de Communes, avec le soutien de l'ADEME (Agence de la transition écologique), s'inscrivent dans cette dynamique en **intégrant l'économie circulaire dans leur stratégie de transition écologique.**

Ce dispositif vise à transformer en profondeur **les modes de production et de consommation** au sein du territoire, tout en **optimisant l'utilisation des ressources locales**, et repose sur une utilisation plus efficiente des ressources, réduisant ainsi le gaspillage et prolongeant la durée de vie des produits. Contrairement au modèle linéaire traditionnel, qui suit le schéma « produire, consommer, jeter », ce modèle cherche à « réduire, réutiliser, réparer et recycler ».

Quelques pistes d'actions à mettre en place

Gestion des déchets :

Installation de composteurs collectifs pour valoriser les biodéchets et réduction des plastiques à usage unique.

Réemploi et réparation :

Création de ressourceries et d'ateliers de réparation pour prolonger la durée de vie des objets et créer des emplois locaux.

Partage de ressources :

Développement de plateformes locales pour partager des outils et équipements, limitant les achats individuels.

Accompagnement des entreprises :

Encourager l'éco-conception et la synergie industrielle pour que les déchets d'une entreprise deviennent des ressources pour une autre.

À noter...

En 2026, le territoire a lancé une étude d'opportunité pour déployer une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). Cette étude vise à identifier les synergies possibles entre entreprises (énergie, matières, déchets, logistique) et à construire une feuille de route opérationnelle pour développer des coopérations locales, au service de la transition écologique et de la performance économique.